

AVENANT n° 04

N° de marché : 20230445

AU MARCHE SUBSEQUENT DE L'ACCORD-CADRE DE TRAVAUX

passé le 06 septembre 2023

avec la Société SPIE BATIGNOLLES Grand Ouest

sur le fondement du Code de la commande publique

OBJET DU MARCHE

**Hébergements MNA Guillaudot à Rennes –
Mise en ERP Bâtiments 2, 3, 4 et 5 – Travaux de sécurisation incendie
et mise en conformité électrique et travaux d'amélioration énergétique
et modernisation**

Lot 01 : Plâtrerie, cloisons sèches, faux-plafonds, menuiseries intérieures

Commission d'Appel d'Offres (CAO)	☒ OUI : <i>Modification préalablement soumise à la CAO car entraînant une augmentation cumulée du montant initial du marché ≥ 5%</i>
	☐ NON : <i>Modification non préalablement soumise à la CAO car n'entraînant pas une augmentation cumulée du montant initial du marché < 5%</i>

Commission permanente	☒ OUI : <i>Modification ≥ 15 % aux marchés publics passés :</i> - <i>Selon une procédure formalisée ;</i> - <i>Selon une procédure adaptée ≥ 221 000€ HT ;</i> - <i>Sans publicité ni mise en concurrence préalables ≥ 221 000€ HT ;</i> - <i>En marchés subséquents aux accords-cadres</i>
	☐ NON : <i>Modification ≥ 15 % aux marchés publics passés :</i> - <i>Selon une procédure adaptée < 221 000 € HT</i> - <i>Sans publicité ni mise en concurrence préalable < 221 000 € HT</i> <i>Modification < 15 % aux marchés publics passés quelques soient leur montant et procédure ;</i> <i>Avenant sans incidence financière quel que soit la procédure.</i>

Entre les soussignés

Jean Luc CHENUT, Président du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine

Représentant le Département d'Ille-et-Vilaine

1 avenue de la Préfecture
CS 24218
35042 Rennes Cedex

et dénommé ci-après « l'acheteur »

d'une part,

et

d'autre part,

Le titulaire du marché : **SPIE BATIGNOLLES Grand Ouest**

Représentant par : Monsieur Vincent LE BIHAN

Adresse postale : 9 Le Cormier – 35590 SAINT-GILLES

N° SIRET : 444 617 690 00227

Courriel : laurence.lemaitre@spiebatignolles.fr

et dénommé ci-après « le titulaire »

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIIT :

PREAMBULE

Par marché subséquent n° 20230445 en date du 06 septembre 2023, les prestations citées en titre du présent document ont été confiées à SPIE BATIGNOLLES Grand Ouest, titulaire du contrat.

ARTICLE 1 - OBJET DE L'AVENANT AU MARCHE / A L'ACCORD-CADRE / AU MARCHE SUBSEQUENT

1-1 Objet et modifications introduites par le présent avenant

Des travaux complémentaires sont nécessaires à la demande du Contrôleur Technique :

- La démolition de plafonds dans halls du bâtiment 3 et la fourniture et pose d'un plafond CF en BA15,
- L'encoffrement Promat : fourniture et pose de plaques Promat,
- Application d'une moins-value pour l'encoffrement Placoflam initialement prévu au DCE.

1-3 - Avenant avec incidence financière : ☒ OUI ☐ NON

1-4 - Fondement juridique de passation de cet avenant

☐	Art. R2194-1	Modifications prévues dans les documents contractuels initiaux (clauses de réexamen)
☐	Art. R2194-2 à 4	Prestations supplémentaires devenues nécessaires et ne figurant pas dans le marché public initial si un changement de titulaire est rendu impossible pour des raisons techniques ou économiques
☒	Art. R2194-5	Modifications liées à des circonstances qu'un acheteur diligent ne pouvait prévoir
☐	Art. R2194-6	Remplacement du titulaire initial par un nouveau titulaire dans le cadre d'une cession de marché
☐	Art. R2194-7	Modifications non substantielles quel qu'en soit le montant
☐	Art. R2194-8 à 9	☐ Inférieur aux seuils européens <u>et</u> à 10% du montant initial du marché (fournitures et services)
		☐ Inférieur aux seuils européens <u>et</u> à 15% du montant initial du marché (travaux)

ARTICLE 2 - MONTANT DE L'AVENANT AU MARCHE SUBSEQUENT

Le présent avenant augmente le montant du marché public qui se décompose comme suit :

Montant initial HT du marché	92 168,92 €
Montant cumulé HT des avenants précédents	37 618,68 €
Montant HT du présent avenant	30 043,46 €

Pourcentage d'augmentation du présent avenant	32,60 %
Total HT des avenants	67 662,14 €
Nouveau montant HT du marché	159 831,06 €
% d'augmentation cumulé des avenants	73,41 %
<i>Dont % d'augmentation si recours à l'article R2194-8 à 9</i>	12,49 %

Le montant TTC du présent avenant n° 4 est de 36 052,15 €.

Le nouveau montant TTC du marché subséquent est de 191 797,27 €.

ARTICLE 3 - DELAI

L'Ordre de Service a fixé initialement la date de fin d'exécution du marché au 29/03/2024.

Compte tenu des aléas de chantier, et au vu des prestations supplémentaires à effectuer, le délai contractuel du marché public est reporté au 13/06/2025.

ARTICLE 4 – DATE D'EFFET DE L'AVENANT

Le présent avenant prendra effet à compter de la date de sa notification.

ARTICLE 5 - CLAUSES ET CONDITIONS DU MARCHE SUBSEQUENT

Toutes les clauses et conditions du contrat initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Le titulaire du contrat renonce à tout recours ultérieur et à toute action contentieuse, pour tous faits antérieurs à la signature du présent avenant.

Fait à :

En date du : ...

Pavé de signature de l'acheteur

Pavé de signature du titulaire

#signature#

Eléments financiers

Commission permanente
du 19/05/2025

N° 50709

Dépense(s)

Affectation d'AP/AE n°27336	APAE : 2020-BATII006-565 BATIMENTS - GROSSES REPARATIONS		
Imputation	23-4213-2313.18-0-P33A7 Constructions (autres bâtiments publics)		
Montant de l'APAE	790 251,61 €	Montant proposé ce jour	789 711,76 €
TOTAL			789 711,76 €